

Printemps 2023 à l'horizon

Vous avez aimé les décorations de Noël à travers notre village, alors rejoignez la fantaisie et l'humour des bénévoles de nos associations !



Pelotes de laine, bouts de tissus, tout sera utile pour nous découvrir une âme de Christo et emmailloter les arbres de mille couleurs !



D'autres activités sont également prévues telles que sculptures à partir de bouteilles d'eau ou canettes...



Les enfants, accompagnés d'un parent ou grand parent, seront les bienvenus aux ateliers pendant les vacances scolaires.



N'hésitez pas à rejoindre les bénévoles pour de bons moments de partage !

Voyage à Rheinmünster

Dans le cadre du jumelage « Serre et Garonne » avec Rheinmünster, l'association renoue avec les traditionnels échanges entre familles allemandes et françaises en organisant un voyage en mai prochain.

JUMELAGE
SERRE ET GARONNE / RHEINMUNSTER



Les français seront accueillis par des familles allemandes qui seront ensuite elles-mêmes reçues par les familles françaises.

Départ de Castelmayran le 17 mai à 7 h, retour le dimanche 21 mai vers 20 h à Castelmayran.

Le voyage se fera en car avec l'entreprise Combedouzou, 2 chauffeurs se relaieront pour assurer les trajets. Le prix du voyage a été fixé à 120 € par personne. Le nombre de voyageurs est estimé à 40 personnes.

Nouvel employé municipal



Depuis le 2 janvier, Guillaume Le Doussal, a rejoint le service technique de notre commune. Son contrat est de 25 heures hebdomadaires. Il est présent le lundi, le mercredi et le vendredi.

Indemnité carburant

Quelles conditions remplir ?

- Etre âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2021
- Appartenir à un foyer fiscal dont le revenu fiscal par part au titre de l'année 2021 est inférieur ou égal à 14 700€
- Utiliser un véhicule, régulièrement assuré, à des fins professionnelles (incluant les trajets domicile-travail). Ce véhicule peut-être à deux, trois ou quatre roues, thermique ou électrique.
- il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du véhicule.

Quand et comment demander l'indemnité carburant ?

La demande devra être faite entre le 16 janvier et le 28 février 2023 à l'aide d'un formulaire mis spécifiquement à disposition sur le site impots.gouv.fr.

Nous rappelons que France service à Saint-Nicolas de la Grave vous accueille pour toutes vos questions fiscales et administratives.

Tel. 05 63 04 17 71
franceservices@ville-stnicolas82.fr

L'art du bien-vivre ensemble

Les bonnes relations de voisinage commencent souvent avec la taille des haies pour respecter la bonne hauteur et la bonne distance !

Avec un peu d'humour et de légèreté, voici quelques basiques :

Un vieil adage me dit de balayer devant ma porte avant de voir comment est celle de mon voisin !

Un chien j'ai, un sac plastique dans ma poche j'aurai pour éventuellement faire disparaître ce que mon ami à 4 pattes aurait pu oublier sur un trottoir !

J'éviterai de le faire gambader dans l'aire de jeux des enfants ! Les bambins pourraient rencontrer un de ses oublis !

Enfin, si je trouve un objet qui a été oublié, je le ramène à la mairie ! Outre sa valeur marchande, il peut aussi avoir une valeur sentimentale !!!

Soirée « Alors raconte »

Vendredi 27 janvier s'est déroulée une soirée poétique, salle du foyer à l'initiative du service culturel du département et de la mairie de Saint-Aignan avec le concours actif de l'association Vivre à Saint-Aignan.



M. Guy Astoul, Président des amis de la médiathèque 82 a lancé la 27^{ème} édition de « Alors raconte » dans notre village, devant une assemblée en nombre tout à fait respectable.



Puis, pendant une heure et demie la conteuse Marie Coumes nous a transporté dans un univers onirique où se mêlent histoires étranges et bon sens occitan. Un moment captivant hors du temps !

Un verre de l'amitié a clôturé cette sympathique soirée.

Lecture



L'auteur de l'ouvrage « Sortis de l'ombre » confie 10 exemplaires à la mairie.

Tarif « habitant » 20€ au lieu de 23€.

Règlement : espèces ou chèque à l'ordre de Monsieur Alfonsi.